

que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes, dont certains sont nécessaires à l'industrie canadienne, doivent être importés de l'étranger. D'autres sont des biens de consommation nécessaires à un niveau de vie élevé.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne sauraient résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

Le ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs qui s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Voici les services que fournissent les diverses divisions et organismes :

Office des commissaires du commerce.—L'Office des commissaires du commerce est l'un des instruments importants dont on se sert sans cesse pour accroître le commerce international canadien, pour distribuer les produits canadiens dans le monde entier et pour repérer les meilleures sources d'approvisionnement en vue des importations. Ayant son siège à Ottawa, l'Office maintient dans 40 pays 49 bureaux dont le personnel est formé de hauts fonctionnaires canadiens du commerce et d'experts en denrées. Le travail des commissaires du commerce à l'étranger est coordonné à Ottawa par quatre agents régionaux du commerce extérieur. Ces agents connaissent tous les aspects du commerce extérieur dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur de l'Office en ce qui concerne la réunion, la préparation et la diffusion de renseignements sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

Les commissaires du commerce mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises en demande, la concurrence, les règlements du commerce et du change, les tarifs douaniers, les règlements concernant l'expédition et l'emballage, l'étiquetage, etc. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les commissaires du commerce cherchent au bénéfice de l'importateur canadien des sources d'approvisionnement en marchandises de toutes sortes et, au besoin, fournissent à l'exportateur étranger des renseignements concernant le marché canadien. Une de leurs fonctions importantes consiste à rédiger des rapports économiques et autres à l'usage du ministère, à diffuser des renseignements sur la Foire canadienne du commerce international, à obtenir des exposants et à encourager les acheteurs étrangers à s'y rendre. Ils prêtent leur concours aussi aux exposants du Canada aux foires commerciales d'outre-mer et assurent des rapports constants avec les ministères du commerce des gouvernements étrangers.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers, ils font aussi fonction de consuls généraux, de consuls ou de vice-consuls selon leur statut au Service extérieur.

Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux commissaires du commerce de renseigner plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire par correspondance les manufacturiers canadiens,